AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0528
FR0000120560-FS0228

20 mars 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

QUADIENT S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 mars 2025, la société Janus Henderson Investors UK Limited[1] (201 Bishopsgate, Londres, EC2M 3AE, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 mars 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société QUADIENT S.A. et détenir pour le compte des desdits fonds et clients, 1 714 566 actions QUADIENT S.A. représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions QUADIENT S.A. sur le marché.

[1] Anciennement dénommée Henderson Global Investors Limited et contrôlée par Janus Henderson Group plc. La société Janus Henderson Investors UK Limited a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 34 468 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.